



**IMPORTANT: Comme chaque année, notre bureau de la Maison de la Forêt sera fermé du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août en souhaitant que les incendies épargnent nos forêts encore cette année. En cas d'affaire grave ou urgente, téléphonez à Jacques Gluck, notre ancien secrétaire, entre 8h00 et 21h00. Renouvelez votre appel si besoin aux heures des repas.**

**Tel: 04 94 40 36 21 et Fax: 04 94 40 36 72**

## Compte rendu de l'Assemblée Générale du 13 mai 2005

Madame, Monsieur, chers amis Forestiers,

L'Assemblée Générale de notre syndicat s'est tenue au Domaine de St Hilaire, chez notre ami Pierre Burel, le vendredi 13 mai 2005. Nous remercions très cordialement les membres qui étaient présents ainsi que les personnes qui nous ont adressé leur pouvoir.

Notre Président, Louis Valentin, ouvre la séance en remerciant toutes les personnes présentes et les personnes invitées qui se sont excusées. Il salue M. Ningre, Directeur du Service Forêt à la DRAF (Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt), qui représente l'Etat aujourd'hui, M. Pinatel, Président de l'Union Régionale, M. Quilicci, Président du CRPF et M. Guay son Directeur, M. Martinez, Maire du Plan d'Aups. Mme la Députée Josette Pons, Vice-présidente du Conseil Général a rejoint la tribune peu de temps après le début de la réunion.

Etaient présents parmi l'Assemblée : M. Henri Ott, Directeur de l'ASL de la Suberaie Varoise et Vice-Président de notre Syndicat, Mme Marguerite Aragon, Présidente du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs des Alpes Maritimes, M. Jacques Germain Président des CCFF (Comités Communaux Feux de Forêts) du Var, M. Bernard Cabannes, Ingénieur du CRPF chargé du Var et des Alpes Maritimes accompagné de M. Jean-Marc Corti, M. Bénémino du Service Forêt du Conseil Général, M. Tiziano Panini, Directeur de la Coopérative Provence Forêt accompagné de M. Eric Lopez, M. Grégory Cornillac, technicien du SIVOM de la Loube à Méounes), M. Jérôme Bonnet de l'OFME( technicien à l'Observatoire de la Forêt Méditerranéenne), M. Jean-François Veille de l'ASL de la Suberaie Varoise ainsi que les représentants des journaux Var Matin et En pays Varois.

### Rapport moral du Président Louis Valentin

*Notre Syndicat se porte bien, vous souhaiteriez peut être que nous en fassions plus mais le bénévolat a ses limites et sa valeur c'est l'indépendance. Durant l'exercice écoulé, nous vous avons informé de notre situation et des renseignements communiqués par la Fédération Nationale ou par d'autres sources.*

*Nos administrateurs se sont investis pour remplir les missions que je leur avais confiées afin de nous représenter dans les commissions auxquelles nous étions invités.*

*Les élections des administrateurs du CRPF ont eu lieu en mars renouvelant ainsi le Conseil de cet organisme public à caractère administratif. Notre département y est représenté par trois administrateurs titulaires : Michel Dard, Christian Weibel et Bernard Lieutier avec trois suppléants : Dominique Merle, Jean Roubaud et votre serviteur. Je leur adresse mes félicitations en votre nom. Pour ma part, je suis administrateur depuis la création des CRPF en 1964. Il était grand temps que je me mette en retrait avant que vous me mettiez au rancart d'office.*

*Le 25 avril, Monsieur le Préfet du Var nous a fait l'honneur d'accepter notre invitation à une tournée forestière. La mise à disposition d'un hélicoptère, a ainsi permis de visiter plusieurs sites : à Callas, La Verdière, Sillans et Besse. Je félicite les techniciens et les ingénieurs du CRPF qui avaient organisé cette journée. Elle s'est déroulée dans les meilleures conditions. Je remercie très amicalement la famille de Bresc de l'accueil qu'elle nous a réservé et particulièrement Mme Marceline de Bresc qui s'était mise en quatre et en cuisine pour recevoir vingt personnes dans sa magnifique demeure. Monsieur Pierre Dartout, Préfet du Var, y a été très sensible. Je dois dire que nous sommes très touchés par l'intérêt qu'il nous porte et nous espérons que cette embellie des relations entre la Forêt Privée et l'Etat perdurera. Nous lui rendons grâce une nouvelle fois et l'assurons de la*

*réciprocité de notre amicale sympathie. Nous envisageons une autre visite de la Forêt Privée dans le secteur des Maures et nous souhaitons la concrétiser prochainement.*

*Je vais maintenant vous parler de la Gestion dite DURABLE de nos propriétés forestières avec l'objectif de leur protection et de leur conservation. Actuellement la survie de nos forêts dépend de cette gestion durable. Celle-ci est cependant compromise par différents facteurs.*

*A certains nous pouvons difficilement remédier : la difficulté de trouver des débouchés à nos produits, l'existence d'une seule grande industrie de transformation pour toute la Région, les fluctuations des prix du bois, la disparition des trois quarts des pins maritimes, les contraintes liées à la prévention des incendies, les conditions climatiques défavorables. Mais d'autres dépendent des réponses de nos interlocuteurs et de la confiance qu'ils nous accordent :*

- La multiplication des zonages.*
- L'inadaptation de la politique nationale d'aide à la gestion des forêts privées.*
- L'absence de prise en compte du service rendu par la forêt à l'environnement, au climat, aux paysages, aux loisirs, à l'écologie etc. Il n'y a pas de retour sur investissement pour ces services rendus à la société par les propriétaires forestiers qui sont ainsi privés des ressources indispensables à l'entretien des massifs.*
- Les droits de préemption des communes et du département, en constante augmentation, décourageant les propriétaires forestiers.*
- Le manque de moyens d'animation des services de la Forêt Privée : ½ ingénieur et 2 techniciens pour le CRPF du Var (Centre Régional de la Propriété Forestière), 1 seul technicien pour l'ASL de gestion de la Suberaie varoise et pour la Coopérative Provence Forêt, 1/6 d'ingénieur et 2 techniciens dans notre département ! Le CRPF est géré par 24 administrateurs bénévoles pour une Région qui comporte 6 départements. On voit là que les moyens mis en œuvre par l'Etat au profit de la Forêt Privée sont sans commune mesure avec ceux déployés pour les forêts soumises au Régime Forestier.*

*Nous avons déjà soulevé ce problème et demandé une contractualisation des programmes contenus dans les PSG (Plans Simples de Gestion) réalisés pour les forêts méditerranéennes, ainsi que la mise en œuvre de plans de développement avec les financements nécessaires. Nous attendons toujours les réponses !*

*Pour tenir compte de l'augmentation de la charge de travail induite par les nouvelles tâches confiées au CRPF par la loi d'orientation forestière de 2001, l'Etat avait pourtant décidé de créer 90 nouveaux postes pour l'ensemble de la France. Vingt neuf seulement ont vu le jour en 2004, dont 2 pour le CRPF PACA.*

*Les risques sont tels dans nos régions que même si les produits forestiers n'ont guère de valeur, il est impossible de se passer d'une sylviculture minimum. Pour réduire les risques d'incendies il faut impérativement mobiliser au moins 50% de l'accroissement annuel pour éviter une augmentation considérable du volume sur pied. Et la période de sécheresse que nous subissons n'améliore pas les choses. La lutte contre la friche forestière doit se faire avec les propriétaires privés car ce sont eux qui détiennent les ¾ de la biomasse. Et c'est là que le CRPF doit pouvoir remplir son rôle car l'enjeu est en Forêt Privée. Elle représente plus de 80% de la superficie forestière du département.*

*Les blocages des crédits publics à 80% HT, même pour l'enlèvement des bois brûlés, est un non sens. Pourquoi ne pas avoir reconduit le système du forfait qui a fait ses preuves après les chablis de 1999 et les bris de neige en Région PACA.*

*La lutte active contre les incendies a représenté plus de 3000 € par ha brûlés en 2003. Les sommes mises en œuvre pour la prévention sont sans commune mesure comparées à celles de la lutte. Le budget DFCL du département est passé de 18 millions d'euros l'année dernière à 30 millions cette année. Ainsi, lorsque nous proposons d'octroyer 5000 € par ha sur 10 ans pour transformer des peuplements de chênes-lièges en peuplements définitivement incombustibles, la proposition n'est même pas examinée !*

*Une réorientation de moyens vers la prévention par une sylviculture adaptée résistant aux incendies est un impératif à mettre en œuvre immédiatement. Si cela n'est pas fait, l'Etat et les collectivités porteront la lourde responsabilité des catastrophes à venir. Lorsque l'on constate, un an après les incendies des Maures, que les chênes-lièges brûlés ne sont pas recépés alors que c'est urgent pour obtenir des rejets de qualité, il faut bien parler de disfonctionnement et de désintérêt*

*A l'heure actuelle, seuls 200 ha de forêts privées (parmi les possesseurs de PSG) ont obtenu un financement pour entreprendre des actions de nettoyage (financement à 80% du HT). Or, le feu a touché 17 000 ha de forêts privées.*

*« Une forêt privée gérée et préservée  
par un réseau d'hommes compétents  
au service des générations futures »*

*Il importe, d'autre part que nous soyons associés à l'établissement des projets concernant la Forêt Privée. Force est de constater que dans le Var nos établissements de référence sont souvent tenus à l'écart des décisions à prendre : PIDAF (Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier), Plan de Restauration des Massifs, PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Incendie), PLU (Plan Local d'Urbanisme) etc. La situation actuelle d'une équipe composée uniquement de la DDAF (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt), de l'ONF et du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) pour traiter des problèmes d'incendies et d'aménagements forestiers est anormale dans un département présentant plus de 80% de forêts privées appartenants à 7500 électeurs forestiers de plus de 4 hectares.*

*Nous souhaitons une politique mieux orchestrée entre l'Etat, la Région, le Département et les intercommunalités. Et un appui aux actions de développement et d'animation proposées par le CRPF, en particulier dans le cadre des actions concertées par territoires.*

*Pour conclure, nous demandons que soit ouverte une politique volontariste pour instituer une gestion durable des forêts privées, en particulier dans l'exploitation des accroissements ligneux mal mobilisés à l'heure actuelle. La contractualisation s'impose (**Contrat de gestion durable, selon les termes de l'Ingénieur Général Barthet**) ainsi qu'une souplesse dans la mise en œuvre d'aides unanimement souhaitées.*

*L'octroi de moyen d'animation au CRPF, impossible dans le cadre du PDRN (Plan de développement rural national) actuellement en vigueur, est indispensable, une politique non accompagnée par des agents de développement étant vouée à l'échec.*

*Voilà, mesdames, mesdemoiselles, messieurs, chers amis, ce que je souhaitais vous dire aujourd'hui avec toute la conviction de mes soixante ans passés dans la forêt dont quarante dans le syndicalisme forestier.*

## **Exposés sur un des aspects du Bois Energie : la plaquette forestière.**

### **M. Michel Dard, Vice-président du CRPF et Vice-président du SPFS du Var.**

Devant la disparition programmée des ressources d'énergies fossiles, Michel Dard nous invite à réfléchir sur les ressources énergétiques que nous devons mieux utiliser dans un avenir proche : hydrauliques, éoliennes bien sûr mais aussi le bois de nos forêts dont nous n'utilisons qu'une faible partie de l'accroissement annuel. Depuis toujours une des utilisations du bois a été le chauffage. Par commodité, nous lui avons substitué peu à peu la houille puis le gazole et le gaz. Ces deux dernières sources permettant l'automatisation de l'alimentation des appareils de chauffage, il nous faut rendre notre bois capable d'un même usage pour qu'il soit concurrentiel. La solution existe, elle consiste à le transformer en plaquettes qui permettent elles aussi cette automatisation. Les exposés qui suivent développeront les moyens de fabrication et d'utilisation de ces plaquettes.

### **M. Jérôme Bonnet, technicien à l'Observatoire de la Forêt Méditerranéenne (OFME), en charge du projet d'Ecocertification des Forêt Européennes (PEFC) et de la promotion du Bois Energie.**

La promotion du Bois Energie est également soutenue par différents organismes du département dont l'Association des Communes Forestières dont le Président est Mr Werpin, Maire de La Garde Freinet. Jérôme Bonnet fait état d'une étude chiffrée sur la rentabilité du chauffage au moyen des plaquettes forestières. Ce moyen de chauffage peut être particulièrement compétitif pour des bâtiments collectifs ou pour un ensemble d'habitation de plusieurs maisons. Il est plus difficilement adaptable à une seule habitation. Il y a là un effet de seuil qu'il est impératif d'évaluer.

### **M. Grégory Cornillac, technicien de SIVOM à Méounes.**

Nous ne prélevons que 22% de l'accroissement annuel du volume de bois sur pied dans notre département et le volume potentiel pour la production de plaquettes forestières est évalué à 45 000m<sup>3</sup>. Différents chantiers test ont été réalisés ou en expérimentés. Le prix de revient des plaquettes a été de 42,6€/tonne au Muy et de 41,8€/tonne à Vérignon, le prix énergétique de 19,4€/MWh au Muy et de 19,5€/MWh à Vérignon. La comparaison avec les autres sources d'énergie en €/MWh hors taxes donne: électricité 60, Gaz naturel 25, **plaquettes 19**, gazole domestique 15,5 et charbon 14. Les plaquettes forestières représentent donc une opportunité pour l'exploitation des zones forestières à forte biomasse mais à faible potentiel de bois d'œuvre.

*« Une forêt privée gérée et préservée  
par un réseau d'hommes compétents  
au service des générations futures »*

**M. Bernard Cabannes, Ingénieur du CRPF en charge des Alpes Maritimes et du Var.**

Nous démontre l'utilité des Plans simples de Gestion (PSG) pour la mobilisation de la ressource afin de répondre à la demande de plaquettes. Il cite l'exemple des communes de la Provence Verte où une opération est en cours en partenariat avec plusieurs communes pour différents projets de chauffage d'installations collectives au bois.

**M. Vincent Martinez, Maire du Plan d'Aups.**

Nous présente les opérations réalisées ou en projet dans sa commune : une surface de 2400 m<sup>2</sup> est chauffée au bois et 900 m<sup>2</sup> sont en cours d'achèvement. Il évoque les aides obtenues de l'ADEME, de la Région et du Département. Le bilan est éloquent : la facture d'énergie a été divisée par deux et seuls 130 litres de gazole ont dû être utilisés pour assurer le complément du chauffage pendant la période d'entretien des chaudières à bois. Aucun souci d'approvisionnement n'a été rencontré. Le seul regret est de n'avoir pas pu s'approvisionner à 100% avec du bois du Var.

**M. Gilbert Carat, adjoint Environnement auprès du Maire de Ramatuelle.**

La commune de Ramatuelle a également un projet de chaudière à bois et face aux difficultés d'approvisionnement plusieurs sources sont envisagées : broyat de rémanents, rebuts de palettes et surtout approvisionnement en plaquettes forestières. L'objectif de la commune est double : préservation de l'environnement et valorisation des produits de la Forêt varoise.

**M. Jean Falcoz, administrateur de SPFS du Var.**

Rappelle que l'objectif est économique, il nous faut vendre du bois. Alors dit-il, *que pouvons-nous faire dès maintenant ? Nous avons la ressource, nous avons les équipements nécessaires à la production de plaquettes, les fournisseurs de plaquettes existent. A nous de nous regrouper et de suivre les exemples qui nous ont été présentés avec l'aide de nos élus. A nous de nous mobiliser aussi. Que les volontaires se fassent connaître et nous contactent.*

**Questions et Interventions des personnes de l'Assemblée.**

**M. Georges Franco, administrateur de la Coopérative Provence Forêt et du SPFS du Var.**

Rappelle qu'avant de rajouter des structures, on doit aider et faire fonctionner celles qui existent et que **Provence Forêt** en est un exemple et **l'ASL de la Suberaie varoise** un autre. Que les représentants de l'Etat et des collectivités les aident déjà et qu'ils doivent continuer. Le Directeur de la Coopérative, Mr Panini, a déjà présenté à ses interlocuteurs un projet qui s'inscrit dans les objectifs proposés.

**Mme Lacour, propriétaire du Domaine du Fenouillet à Hyères.**

Fait part de son désir de participer à ces initiatives. Elle demande aussi à contacter un technicien pour une étude de conversion au bois d'une chaudière fonctionnant actuellement au gazole.

**M. Philippe Bréglino, adjoint au Maire de Correns.**

Pour la Provence Verte, relève que le projet auquel il participe n'est malheureusement pas au taux de 80% en raison du calcul qui conditionne le pourcentage des aides au taux d'équivalent pétrole substitué. Ce qui veut dire en simplifiant que le temps de chauffage annuel dû à notre climat désavantage notre Région. Autre handicap : les prix prohibitifs demandés par certains bureaux d'études. Il est impératif de sélectionner les moins-disants.

**M. Pierre Burel, propriétaire du Domaine de St Hilaire, administrateur du SPFS du Var.**

La surface forestière de sa propriété lui a permis de réaliser son projet de chauffage aux plaquettes de l'ensemble des bâtiments de son Domaine. Cela représente un investissement de 500 000€ pour une puissance de 540kW aidé par l'ADEME et le Conseil Régional. Il serait judicieux que les propriétaires de forêt commencent par utiliser leur propre bois pour se chauffer. Au sujet des temps de chauffage limités, Mr Burel rappelle que nos chaudières peuvent également produire du froid.

**Mme Dominique Merle, administratrice du Syndicat, propriétaire à Hyères.**

Relève que le taux des aides accordés à la commune du Plan d'Aups, 80%, n'est pas semble t'il celui accordé aux propriétaires privés et qu'il serait bon que les financeurs fassent là un effort. Ce à

*« Une forêt privée gérée et préservée  
par un réseau d'hommes compétents  
au service des générations futures »*

quoi, Mr le Maire du Plan d'Aups répond que la législation n'autorise pas le financement au même niveau des projets publics et privés mais qu'il existe des crédits d'impôts pour les particuliers.

**M. Bernard Pinatel, Président de l'Union Régionale des SPFS.**

Au sujet de la réalisation de nos projets et de la gestion de nos forêts, Mr Pinatel intervient pour rappeler la multiplicité des contraintes qui nous sont imposées en Région PACA. Contraintes liées à l'environnement : projets Natura 2000 avec toutes les zones qui y sont liées. Les parcs régionaux ou nationaux en fonction ou en projet : parc de Camargue, de la Crau, des Alpilles, du Lubéron, du Ventoux, des Baronnies, de la Ste Baume, de la Ste Victoire, des Maures, de l'Estérel, des Calanques, du Queyras, du Mercantour, des Ecrins. Cela fait beaucoup pour une Région qui a six départements. Plus tout un tas de régime spéciaux, chiffrés récemment à soixante treize par la Fédération. Vingt cinq pour cent de la surface de la Région est en zones Natura 2000. Il mentionne aussi la sous représentation des forestiers et des agriculteurs dans toutes les commissions avec de l'ordre de un ou deux agriculteurs ou forestiers pour dix chasseurs et environnementalistes. L'absence de maîtrise des populations de gibiers existantes avec en plus les intentions d'introduction de nouvelles espèces. Il lui semble que tout cela risque de ternir le bel optimisme dont font preuve les personnes présentes.

**M. Jean-Michel Ningre, Directeur du Service Forêt à la DRAF.**

Estime que les propos émis sont justifiés dans certains cas. Pour l'insuffisance des effectifs des CRPF, les services du Ministère de l'Agriculture et de la Forêt en sont parfaitement conscients. Des mesures sont à l'étude ainsi que pour la simplification des aides financières à la Coopérative Provence Forêt. Les problèmes du bois énergie sont complexes mais grâce aux compétences et au travail des techniciens de la Forêt on devrait voir s'accélérer les réalisations. L'Etat a défini quatre axes dans sa politique forestière : création d'un fonds d'épargne au profit des communes forestières, reconnaissance d'un interprofession nationale forêt bois attendue depuis longtemps, application d'une TVA à 5,5% pour le bois énergie, application accrue des mesures préconisées par la conférence de Kyôto sur la limitation des émissions des gaz à effet de serre en favorisant les sources d'énergie renouvelable dont le bois fait partie.

**M. Daniel Quilicci, Président du CRPF PACA.**

Se félicitant de la qualité des interventions pour leurs aspects positifs, il reconnaît cependant la justesse du tableau brossé par Louis Valentin sur la Forêt Méditerranéenne. Après les incendies catastrophiques de 2003, malgré les bonnes intentions des uns et des autres, toutes les opérations prévues n'ont pas été réalisées en raison encore une fois de regrettables blocages administratifs. Attendue depuis longtemps, une véritable politique forestière méditerranéenne semble se mettre en place. Sous l'autorité du Préfet de région, elle sera coordonnée par le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt pour dynamiser et développer un certain nombre de filières en impliquant au maximum les propriétaires forestiers privés. La procédure PEFC sera un des outils de gestion durable que nous pourrons et devons utiliser. L'écoulement de nos produits dépend déjà et dépendra de plus en plus de leur écocertification. Il faut même comprendre et admettre que les produits non certifiés ne seront plus achetés. L'objectif ultime étant qu'une Forêt Méditerranéenne mieux gérée et mieux exploitée soit moins vulnérable aux incendies tout en faisant faire des économies à tout le monde.

**Mme Josette Pons, députée et Vice-présidente du Conseil Général.**

A la demande de notre Président, conclut la matinée en affirmant qu'elle comprend les propos de Louis Valentin qui est homme de conviction et qui représente parfaitement tous les propriétaires forestiers du département. Elle remercie et salue tous les participants. Elle regrette que le Conseil Général, maintes fois cité, soit perçu assez négativement. Notamment sur le sujet des droits de préemption exercé par les communes ou le Conseil Général. Elle fait remarquer que ce droit n'est utilisé que lorsqu'il y a des ventes. Sur la somme, 30 millions d'euros, qui sera donnée aux services de lutte contre les incendies, Mme Pons reconnaît que c'est une somme très importante. Mais dit-elle, cela correspond aux besoins nécessaires à la mise aux normes des services incendies qui sont maintenant, en France, à la charge de tous les Conseils Généraux. La priorité du Conseil Général est la prévention des incendies notamment par la création d'une cellule forêt. Le Conseil Général est présent au niveau des Communes, des associations ainsi que pour les groupements et associations de propriétaires tel l'ASL de la Suberaie varoise depuis décembre 2004. La somme de 12 000 euros devrait être prochainement débloquée pour cette structure. Le Conseil Général s'oriente maintenant vers une amélioration du dialogue avec la Forêt Privée par ses contacts avec le Président du CRPF et

*« Une forêt privée gérée et préservée  
par un réseau d'hommes compétents  
au service des générations futures »*

le Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var. Mme Pons se félicite que le thème choisi pour cette Assemblée soit le bois énergie. C'est un domaine qui intéresse particulièrement tous les élus du Var. Le Conseil Général reste à l'écoute de tous ceux qui sont concernés par la Forêt qu'elle soit publique ou privée en souhaitant, pour conclure, un été sans catastrophes.

### **Démonstration de fabrication de plaquettes**

M. Pierre Burel invite ensuite les personnes de l'Assemblée à quitter la salle pour visiter un atelier de démonstration de fabrication de plaquettes forestières et de broyage de rémanents qui se trouve à proximité de la salle de réunion. Pendant ce temps celle-ci est préparée pour permettre aux personnes qui se sont inscrites et à nos invités de participer au repas convivial qui termine la matinée.

Après le repas, la journée s'est poursuivie par la visite de la chaufferie du Domaine de St Hilaire, fonctionnant avec plaquettes issues de la propriété. Cette chaufferie alimente un ensemble d'une dizaine de bâtiments répartis sur environ deux kilomètres. La visite des gîtes ruraux récemment terminés assurera la fin de la journée sur ce Domaine qui constitue un magnifique exemple de tout le parti que l'on peut tirer des ressources d'une propriété forestière, viticole et touristique.

### **Information**

Nous vous rappelons que les travaux d'entretiens forestiers bénéficient d'un taux de TVA de 5,5 % à condition d'avoir un numéro de SIRET. Celui-ci est gratuit ; il suffit de le demander au service des impôts indirects. Attention : les travaux de débroussailllements et d'entretien de pistes sont dans cette catégorie. **Les ouvertures de pistes ou les améliorations forestières (éclaircies, élagages) restent à 19,6%.**

Je vous prie de croire Madame, Monsieur, chers amis forestiers, à mes sentiments dévoués.

Vu, le Président,  
Louis VALENTIN

Le secrétaire,  
Christian EYMERY